

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2014-06**

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

**en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20**

**VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20**

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**OBJET :  
Délégations au Président**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de l'article L 2122-22 qui définit le champ des pouvoirs qu'un Président peut exercer en tout ou partie, par délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Président, pour la durée de son mandat, le Comité Syndical délègue au Président les pouvoirs présentés comme suit :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, et ce dans tous les domaines et devant toutes les juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisées dans lesquelles le syndicat mixte peut être amené en justice et à désigner un avocat pour défendre ses intérêts,

Déposé en Préfecture le

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 3 000 euros,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 600 000 euros,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
- signer des conventions avec des partenaires pour la réalisation de projets communs dans le cadre des missions du conservatoire,
- signer les contrats d'assurance et les contrats de maintenance et d'entretien avec des prestataires de service.

Le Président devra rendre compte à chacune des réunions du comité syndical de toute décision prise en vertu de l'article L 2122-22.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain PICHON  
Conseiller Général



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20

VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**OBJET :**  
Elections à la Commission  
d'Appel d'Offres

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition,**

Procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

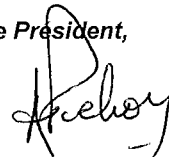
Sont élus à l'unanimité :

- Président : Monsieur Alain PICHON
- Titulaires : Madame Karine ORCEL et Monsieur Jean COURTAIS
- Suppléants : Mesdames Maryline CROUZET, Martine CENSI et Renée-Claude COUSSERGUES.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Alain PICHON**  
Conseiller Général

**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

PRESENTS :

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du syndicat mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition,**

Procède à l'élection des représentants du Syndicat Mixte au Comité Technique.

Sont élus à l'unanimité :

- Titulaires : Mesdames Martine CENSI, Renée-Claude COUSSERGUES et Monsieur Alain PICHON,
- Suppléants : Mesdames Catherine LAUR, Gisèle RIGAL et Monsieur Claude ASSIE.

**OBJET :**  
Elections du C.T.P.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain PICHON  
Conseiller Général

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20

VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline GROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**OBJET :**  
Organisation de la sélection  
professionnelle pour l'accès à  
l'emploi titulaire

CONSIDERANT le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire adopté le 8 avril 2013, après avis du CTP,

CONSIDERANT l'ouverture de deux postes en 2014 et de deux postes en 2015,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,**

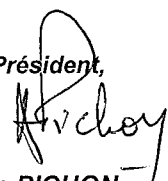
**DECIDE**

Déposé en Préfecture le

L'organisation du recrutement est déléguée au centre de gestion de l'Aveyron chargé de la mise en place de la commission d'évaluation et de la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi titulaire.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



Alain PICHON  
Conseiller Général

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20

VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du syndicat mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**OBJET :**

Droits d'inscription des familles : grille tarifaire

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,**

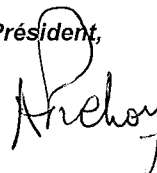
**ADOPTE**

- La grille tarifaire ci-jointe indexée sur la base du quotient familial : les tarifs actuels sont reconduits pour l'année scolaire 2014/2015
- le montant de l'acompte non remboursable de 25 euros,
- le tarif RSA fixé à 140 euros,
- le tarif pour la pratique d'un deuxième instrument fixé à 140 euros.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Alain PICHON  
Conseiller Général**

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical** du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,

Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,

Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,

Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014

CONSIDERANT la désignation des délégués au comité syndical par collège lors des assemblées extra-syndicales réunies le 23 mai 2014 à 10 heures

**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20

VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20

**OBJET :**  
Renouvellement du Comité  
Syndical et du Bureau

**Le comité syndical procède, sous la présidence du doyen d'âge, à l'élection du Bureau à bulletin secret.**

**SONT ELUS :**

- Président : Monsieur Alain PICHON
- Vice-présidents : Monsieur Jean-Michel COSSON  
Madame Karine ORCEL  
Madame Janine DELMON
- Membres : Madame Renée-Claude COUSSERGUES  
Madame Catherine LAUR  
Monsieur Jean COURTAIS

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Alain PICHON**  
Conseiller Général

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014,

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014,

CONSIDERANT la réforme statutaire adoptée en mars 2012,

CONSIDERANT l'évolution récente des périmètres des intercommunalités ainsi que la modification du poids démographique de certains EPCI, et pour une meilleure cohérence dans la répartition entre collèges des 29 sièges,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**OBJET :**  
**Modification des statuts**

- D'augmenter le nombre de sièges du collège 3 en le portant à 3,
- De réduire le nombre de sièges du collège 4 en le ramenant à 2.

L'article 6 est modifié comme suit :

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 29 représentants désignés par les membres. Ils sont répartis de la manière suivante :

1 – Conseil Général : 14 sièges

2 – collège des communes et groupements de communes de + 15 000 habitants : 9 sièges

3 – collège des communes et groupements de communes de 7500 à 15000 habitants : 3 sièges

4 – collège des communes et groupements de communes de 5000 à 7499 habitants : 2 sièges

5 – collège des communes et groupements de communes de moins de 5000 habitants : 1 siège.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**



**Alain PICHON**  
**Conseiller Général**

**Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron**

Place Foch – 12000 RODEZ

Tél : 05 65 73 80 30 – Fax : 05 65 73 80 31- [contact@crd-aveyron.fr](mailto:contact@crd-aveyron.fr)

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



**Nombre de représentants  
au Comité Syndical**

en exercice : 29  
présents : 16  
pouvoirs : 4  
votants : 20

VOTES : 20  
Contre : 0  
Pour : 20

L'an deux mille quatorze, le vendredi 23 mai à 10 heures 30, le **Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Départemental 25 Avenue Victor Hugo à Rodez sous la présidence de **Monsieur Alain PICHON, Conseiller Général**.

Date de la convocation de la réunion : 12 mai 2014.

**PRESENTS :**

Mesdames Monique ALIES, Gisèle RIGAL, Monique BUERBA, Martine CENSI, Sarah VIDAL, Maryline CROUZET, Karine ORCEL, Janine DELMON et Catherine LAUR.

Messieurs Jean MILESI, Alain PICHON, Jean-Michel COSSON, Claude ASSIER, Francis BERTRAND, Yves MAZARS et Jean COURTAIS.

**Absents ayant donné POUVOIR :**

Madame Renée-Claude COUSSERGUES à Mme Gisèle RIGAL,  
Madame Simone ANGLADE à M. Alain PICHON,  
Monsieur Christophe SAINT-PIERRE à Monsieur Claude ASSIER,  
Monsieur Nicolas CHIOTTI à Madame Karine ORCEL.

CONSIDERANT la convocation des représentants des collectivités membres du Syndicat Mixte le 12 mai 2014

CONSIDERANT les rapports adressés le 12 mai 2014.

**OBJET :**  
Ouverture d'un compte dépôt de  
fonds au trésor au nom du  
régisseur

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical dans sa nouvelle composition, à l'unanimité,**

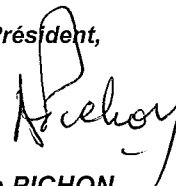
**AUTORISE**

- L'ouverture d'un compte dépôt de fonds au trésor au nom du régisseur.
- L'encaissement des droits d'inscription, déduction faite de l'acompte de 25 €, par prélèvement ou virement bancaire sur le compte de dépôt de fonds au Trésor.

Déposé en Préfecture le

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Alain PICHON**  
Conseiller Général